



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 37921

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur le contenu de l'avant-projet de la déclaration de Durban II (« *draft outcome document* ») élaboré par un comité qui inclut des pays comme la Libye en tant que présidente, l'Iran, le Pakistan et Cuba en tant que vice-présidents. Ce document se caractérise par une critique systématique et infondée des États-Unis, de l'Europe de l'ouest, d'Israël et d'autres démocraties libérales. Or la France, au nom de l'Union européenne, a précisé dans une déclaration le 19 septembre 2008 faite dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme, qu'elle n'accepterait pas : la singularisation d'une région du monde en particulier ; la réouverture de la déclaration de Durban de 2001 en insérant une interdiction de « diffamer la religion », dans le but de restreindre la liberté d'expression et d'imposer une censure par les lois islamiques contre le blasphème ; l'établissement d'une hiérarchie des victimes ; la politisation ou la polarisation de la discussion. Le Président s'était ainsi engagé à retirer l'Union européenne de Durban II si les excès de 2001 se répétaient et si les intérêts de l'Union européenne étaient ignorés. La présidence de l'Union européenne se terminant le 31 décembre 2008, il lui demande de lui faire connaître la position du Gouvernement français après la publication de cet avant-projet.

Texte de la réponse

La France et l'Union européenne se sont engagées dans le processus de la préparation de la conférence d'examen de Durban pour contrôler les travaux de préparation et prévenir tout dérapage semblable aux dérives ayant entaché la conférence initiale de Durban (en 2001). C'est à ce titre que la France et l'Union européenne ont conditionné leur participation au respect de plusieurs lignes rouges, parmi lesquelles figuraient notamment le concept de « diffamation des religions », la stigmatisation d'une zone géographique particulière ou encore les demandes de réparation financière pour le colonialisme. Le départ des délégations européennes lors du discours très controversé du Président iranien, M. Ahmadinedjad, a ainsi témoigné de la fermeté de l'UE sur la façon dont la question du racisme est abordée aux Nations unies. La déclaration finale, document de consensus meilleur que celui de 2001, a pu être approuvée et offre une base solide pour l'avenir de la lutte contre le racisme sur le plan international. Elle ne transgresse aucune des lignes rouges que la France et l'Union européenne avaient fixées.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37921

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10782

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8741